

Le conseil d'administration, de leur propre initiative ou selon les recommandations d'un comité, peut sélectionner des « organisations-partenaires » suivant la demande d'autres organisations. Les « organisations-partenaires » doivent être passées en revue annuellement. Si l'on considère les ressources nécessaires quant au maintien des programmes et des relations avec les organisations-partenaires, ces organisations doivent être limitées selon la recommandation du comité des activités et l'approbation du conseil d'administration. Les demandes de recommandation doivent être soumises à Optimist International au plus tard le 15 août de chaque année afin d'être considérées. Les organisations à être sélectionnées à titre d'organisations-partenaires doivent répondre aux demandes suivantes au moment où elles soumettent leur demande :

1. Elles doivent soumettre une copie de leur plus récent état financier audité.
2. Elles doivent être d'envergure nationale ou internationale.
3. Elles ne doivent pas être de nature commerciale, raciale, religieuse ou d'une partialité politique.
4. Dans l'éventualité où l'organisation est non gouvernementale, elle doit avoir existé durant les cinq (5) dernières années et de manière continue.
5. Elles doivent fournir une copie de leur mission d'organisation ou leur énoncé de vision.

Les organisations sélectionnées comme organisations-partenaires seront classées selon le barème tarifaire suivant, basé sur les motifs de leur demande d'appui, les programmes et services offerts aux membres Optimistes, le coût associé aux programmes ou services offerts et le potentiel des avantages réciproques pour Optimist International.

Niveau bronze :

Les organisations partagent une relation mutuellement avantageuse avec Optimist International. Un programme ou un service est offert gratuitement à tous les clubs Optimistes. Optimist International a la possibilité de publier des articles dans les publications ou sur le site Web de l'organisation. Si l'organisation est composée de membres, Optimist International a la possibilité d'envoyer de l'information aux membres de l'organisation, par courriel ou envoi massif, en ce qui concerne l'adhésion.

Avantages offerts aux organisations-partenaires de niveau bronze :

- Lettre d'appui;
- Un aperçu de l'organisation et le lien du site Web sur optimiste.org;
- Tarif réduit d'un espace d'exposition à la Maison de l'Optimisme;
- Promotion éditoriale dans la revue l'*Optimiste* éditée et publiée par Optimist International;
- La possibilité d'envoyer deux messages courriel aux clubs Optimistes;

- La possibilité de présenter un atelier au congrès international lors de la dernière journée des sessions d'atelier si l'espace le permet. Les organisations-partenaires devront couvrir les frais reliés à leur présentateur, au déplacement et au logement ainsi que les frais de location d'équipements audiovisuels;
- Optimist International a le choix de promouvoir des programmes et services selon leur discrétion;
- Autres avantages déterminés par le comité international des activités.

Niveau argent – 1 500 \$:

L'organisation partage des objectifs et des valeurs similaires avec Optimist International, mais n'offre pas un programme ou un service gratuit aux membres d'Optimist International. L'organisation peut offrir un programme ou un service aux clubs moyennant des frais. L'organisation recherche des occasions marketing parmi les membres Optimistes via une sollicitation courriel ou postale, mais la possibilité d'Optimist International de recruter des membres est minime ou inexistante.

Avantages offerts aux organisations-partenaires de niveau argent :

- Lettre d'appui;
- Un aperçu de l'organisation et le lien du site Web sur optimiste.org;
- Tarif réduit d'un espace d'exposition à la Maison de l'Optimisme;
- La possibilité de présenter un atelier au congrès international lors de la dernière journée des sessions d'atelier si l'espace le permet. Les organisations-partenaires devront couvrir les frais reliés à leur présentateur, au déplacement et au logement ainsi que les frais de location d'équipements audiovisuels;
- Promotion éditoriale dans la revue l'*Optimiste* éditée et publiée par Optimist International;
La possibilité d'envoyer deux messages courriel aux clubs Optimistes;
- Une publicité de ¼ de page dans la revue l'*Optimiste* à 50 % du tarif normal;
- Autres avantages déterminés par le comité international des activités.

Niveau or – 2 500 \$:

L'organisation recherche à établir une relation avec Optimist International essentiellement pour commercialiser leurs produits et services aux membres et en retour, Optimist International obtient peu ou aucune avantage.

Avantages offerts aux organisations de niveau or :

- Lettre d'appui;
- Un aperçu de l'organisation et le lien du site Web sur optimiste.org;
- Espace d'exposition gratuit à la Maison de l'Optimisme;

- Promotion éditoriale dans la revue l'*Optimiste* éditée et publiée par Optimist International;
La possibilité d'envoyer quatre messages courriel aux clubs Optimistes (un message par trimestre);
- Une publicité de ½ page dans la revue l'*Optimiste* à 60 % du tarif normal;
- Autres avantages déterminés par le comité international des activités.

Le renouvellement du statut organisation-partenaire comportera les exigences suivantes :

1. Une lettre envoyée par l'organisation-partenaire demandant le renouvellement de son statut au service des programmes d'Optimist International au plus tard le 15 août de chaque année.
2. Une confirmation, dans la même lettre, indiquant s'il y a eu des changements fondamentaux quant à la situation financière de l'organisation au cours de l'année précédente.
3. Une confirmation, dans la même lettre, indiquant s'il y a eu des changements fondamentaux quant à la mission ou l'énoncé de vision de l'organisation au cours de l'année précédente.

Les indications suivantes fournissent un cadre quant aux efforts coopératifs entre Optimist International et ces organisations-partenaires.

1. Une « organisation-partenaire d'Optimist International » est une organisation ayant fait l'objet d'un examen de la part du conseil d'administration d'Optimist International et a été reconnue pertinente pour les clubs Optimistes. Lorsqu'une organisation a été désignée comme étant une « organisation-partenaire », cela signifie qu'un club affilié peut compter sur la sincérité et l'authenticité des objectifs de l'organisation et peut être assuré de sa réputation.
2. Seulement un petit nombre d'organisations dans les limites géographiques de pays, où l'on retrouve des clubs Optimistes, reçoivent une telle considération. Ces organisations sont passées en revue et approuvées annuellement par le conseil d'administration d'Optimist International.
3. Le statut d'organisation-partenaire ne signifie pas que les clubs doivent travailler avec un programme ou une organisation en particulier, ni que les clubs doivent coopérer avec cette dernière s'ils en ont choisi ainsi. Les clubs sont autonomes dans leur sélection de leurs projets de services communautaires.
4. À l'occasion, l'aide des clubs Optimistes peut être sollicitée directement pas les représentants de l'organisation-partenaire ou les dirigeants de district pendant les réunions de zones ou de districts. Cette sollicitation ne nécessite pas une participation. Les dirigeants de district doivent assurer une protection contre toute sollicitation excessive.
5. Chaque fois que cela est possible, les clubs Optimistes sont encouragés à

considérer pleinement les programmes d'Optimist International avant de déployer des efforts considérables dans la promotion du travail d'une organisation externe, en dépit des organisations appuyées par le conseil d'administration.

Il sera communiqué aux organisations-partenaires qu'Optimist International se doit de se faire offrir des avantages réciproques lorsque cela est possible et selon la capacité de l'organisation-partenaire.

(Nov. 1958; déc. 1984; déc. 1992; nov. 2001; déc. 2002; déc. 2004; déc. 2009; déc. 2011; janv. 2015)